

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 97.104

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 20 Novembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1997

12 Novembre 1997

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur BOURGEOIS par Monsieur QUENTIN
Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Signature d'une convention de partenariat tripartite pour la création d'un Groupement d'Intérêt Général Commercial et Communal (G.I.C.C.)

VOTE : UNANIMITE

Il est prévu pour l'année 1998, la création d'un Groupement d'Intérêt Commercial Communal dit "GICC" du Coeur de Ville Royannais.

Il s'agit d'une association loi 1901 regroupant des commerçants, des artisans ou prestataires de services exerçant leur activité à ROYAN, et dont l'objet sera le développement d'animations et la réalisation d'opérations de communication d'envergure destinés à promouvoir l'activité économique du centre ville de ROYAN.

Les adhérents de cette association verseront mensuellement une cotisation dont le montant sera fonction du nombre de salariés.

Il est notamment prévu une participation financière de la Ville de ROYAN qui subventionnera cette association à hauteur de 360 000 Francs pour l'année 1998.

Cette somme correspond aux cotisations annuelles des 120 premiers adhérents du GICC employant moins de 6 salariés.

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le projet de convention qui concrétisera les engagements respectifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge, la Collégiale des Commerçants de ROYAN et la Ville de ROYAN, en vue de la création du GICC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de ROYAN, la CCIRS et la Collégiale des commerçants de ROYAN, en vue de créer pour 1998 le GICC du Coeur de Ville Royannais.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ladite convention.
- D'engager la dépense correspondante au Budget de l'exercice 1998.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Novembre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS